

Le vingt Cinq janvier mil sept Cens
quatre vingt Neuf. au second de la République
françoise. nous Jean François Arrière. Juge au Tribunal
du District de Mondignac, Commissaire nommé. —
par les Citoyens administrateurs du District de
Mondignac pour faire l'Etat et
inventaire des meubles et effets qui sont dans
la maison dépendant de la Commanderie de Condat
située au Bourg de Condat, ou étant arrivé
je me suis rendu vers la municipalité, ou
nous avons trouvé les Citoyens la France
maire et Celestin Prod. de la Commune, Commissaire
nommé par les officiers municipaux pour
assister et être présent au. inventaire, auquel
nous avons procédé de suite de la manière qui
suit —



premierement nous sommes entrés dans la première
chambre appelée la salle, ou nous avons rien
trouvé, de là nous avons passé dans une autre
chambre à main gauche, dans laquelle nous avons
trouvé un lit garni de deux matelas à ce paillole
un couffin garni de paille, six rideaux de chambre
ainsi que les deux de lit ciel et deossier, une couverture
de cataloigne et deux de coton, une vieille armoire
à deux portes de peu de valeur, de là nous avons passé
dans une troisième chambre attenante, dans laquelle
nous avons trouvé un buffet à deux portes, et
deux tiroirs assez bons, dans lequel nous n'avons
rien trouvé, plus une malle assez bonne dans
laquelle il n'y avait rien, de là nous sommes allés
sur nos pas, nous avons repassé dans la salle et
sommes entrés dans la première chambre à main —

droitte, dans laquelle nous avons trouvée un lit garni
de son chatel de bois de noyer, deux matelas, un drap de
garni de plume avec pailloles, serviettes aux deux, et
dossier de chamoise. un grand armoire de bois
couvertures de laine, une ~~seconde~~ de coton et
une troisième indienne piquée, une grande
table, une autre petite table, deux fauteuils
garnis, l'un chamoise, l'autre, fauteuil en table
paille, une manivelle ebeine en paille, une
pelle à feu des pincettes, un gril, trois casseroles
dont une grande et deux moyennes, deux mauvais
pots de fer avec leur couverture, une cafetière
de composition, une mauvaise seringue, un lechefrite en
fer, un fid assés bon, une paire de petits chenets de fer
deux girouettes, un armoire à quatre portes et deux
droits, dont deux des portes étaient ouvertes et il n'y
avait rien dedans, sur les autres deux portes les
officiers municipaux y avaient apposé les sceles que
nous avons trouvés. feings et antiers, ayant ouvert
une des portes nous y avons trouvée six draps de ny-
vise, six petites napes de nyvise, vingt huit serviettes
bonnes ou mauvaises, dix huit linge menin de grosse
toile, et plusieurs linceuls ou lieres d'aisonnées dont
nous faisons l'état cy après, ensuite nous avons fait
ouvrir l'autre porte dans laquelle nous avons
trouvée plusieurs litres et a papier dont nous faisons
la description cy après, ensuite nous avons fait ouvrir
les deux droites dans lequel nous avons trouvée une
saladier, deux plats ronds, autre deux en long,
une assiette le tout de fayance, ensuite nous sommes
descendus dans la cuisine, dans laquelle nous avons
trouvée un grand chaudron de cuivre rouge,
un bassin de cuivre jaune, une craniere une
broche à rotir, une plaque de fonte, un mauvais
chatel, un bac à faire la lessive, ensuite nous
sommes entrés dans la cave dans laquelle nous avons
trouvée dix huit fûts de barrique en mauvais état

contenant ensemble environ quatre vingt dix
charges, de la nous nous sommes transportés dans
une grange servant de curier séparée de la maison
dans laquelle nous avons trouvé six cuves en assez
bon état contenant la plus grande environ
quarante charges de vendange et les autres cinq
écoulant l'une dans l'autre environ vingt charges
de vin chacune, un pressoir garni de douze
arstencs en très mauvais état. Et les citoyens
la France et ceterum nous ont dit qu'il y avait une
septième cuve au village de la machine dans
la grange de pierre. Nous l'écoulant environ
vingt charges, dans le curier nous y avons
trouvé huit madriers, plus environ dix quintaux
de paille, de la nous sommes revenus dans ladite maison
et dans l'écurie nous y avons trouvé environ dix
quintaux de foin, ensuite nous sommes allés dans
le grenier de la maison dans lequel nous avons
trouvé qu'un vieil et mauvais grand coffre et
allant qu'il n'avait rien plus à inventurer
avons laissé. Et le présent inventaire et laissé
à la garde et surveillance des commissaires de la
municipalité pour les effets expressément détaillés, dont
ils ont bien voulu se charger. Et ont signé
avec nous. *Yvanigues & Darné*. La France
Ceblin & Darné